

Parc éolien de Blanzay

Volkswind

La société Volkswind, entreprise pionnière en Europe, développe un projet éolien sur la commune de Blanzay.

Un comité de pilotage a été créé avec des élus et habitants afin de travailler sur les points de vigilance et les mesures d'accompagnement.

Une exposition sera organisée en mairie et ouverte à tous.

L'ÉOLIEN ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables sur le territoire français résulte d'une volonté d'atteindre une plus grande indépendance énergétique, de lutter contre les changements climatiques et de créer de nouvelles filières professionnelles et des emplois.

Comme le soleil ou l'eau, le vent est une ressource abondante, directement accessible et exploitable sur notre territoire.

L'éolien constitue une des solutions pour diversifier le mix énergétique : c'est une énergie inépuisable, non polluante et réversible. Fin 2016, l'éolien français représentait près de 15 000 emplois.

LE PROJET DE BLANZAY

Les études de faisabilité sont en cours. Celles-ci consistent notamment en la réalisation d'études écologiques, paysagères et acoustiques. A l'issue de ces études, qui se déroulent durant 1 an minimum, la localisation des éoliennes, leur nombre et leur puissance pourront être déterminés.

Les zones de projet sont à un minimum de 600 mètres des habitations (la loi préconisant 500 m). Elles pourraient accueillir une puissance de 18 à 43 MW, ce qui permettrait d'alimenter l'équivalent de 15 000 à 35 000 foyers.

Ce projet éolien répond à une volonté politique forte puisque l'objectif de la région Nouvelle-Aquitaine est d'installer 3 000 MW d'éoliennes d'ici 2020. Début octobre 2016, seuls 616 MW sont raccordés : de nombreux efforts restent à réaliser.

1 Pré-faisabilité

3 à 6 mois

1. La validation du site

- Estimation du vent
- Servitudes environnementales et réglementaires
- Raccordement électrique
- Rencontre des propriétaires et exploitants

2 Faisabilité

12 mois

2. Etudes de faisabilité

- Préparation du dossier de demande d'autorisations
- Etude Faune/flore
- Etude paysagère
- Etude acoustique
- Etudes techniques :
 - Raccordement
- Implication locale :
 - Communication

3 Instruction

10 mois

3. Autorisation Unique

- Autorisation d'exploiter (ICPE)
- Permis de construire
- Autorisations au titre du code de l'Énergie

4 Construction

8 à 12 mois

4. Le chantier

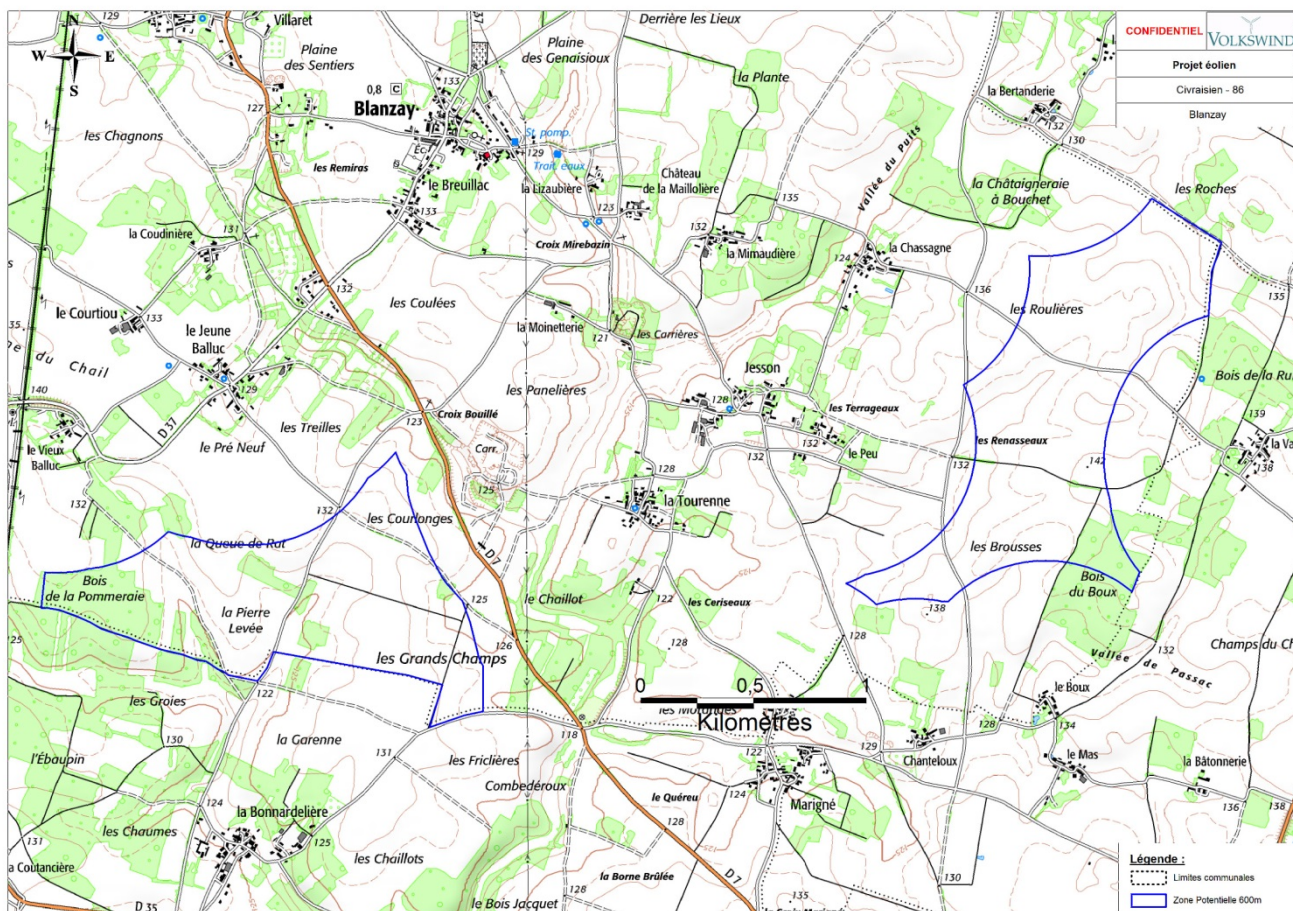
- Respect de l'environnement :
 - Limiter les nuisances
 - Limiter les impacts sur l'environnement
- Création d'emplois locaux

5 Exploitation

+ de 20 ans

5. L'exploitation

- Entretien
- Suivi et optimisation de la production
- Communication
- Création d'emplois locaux



ETUDE ENVIRONNEMENTALE

L'étude environnementale, menée par le bureau d'études AIRELE, permet d'identifier les sensibilités que doit prendre en compte le futur parc éolien. Une attention toute particulière est portée à l'avifaune et aux chiroptères.

ETUDE ACOUSTIQUE

La loi régleme le niveau sonore qu'un parc éolien ne doit pas dépasser. Les développeurs de projet éolien doivent donc effectuer une étude afin de savoir si le parc sera conforme à cette réglementation. Volkswind a choisi de mandater le bureau d'étude EREA.

Pour cela, les acousticiens déposent des micros dans les jardins des maisons les plus proches de la zone potentielle (avec l'accord des propriétaires/locataires) afin de mesurer le niveau sonore ambiant. Les courbes de bruit des machines, fournies par le constructeur, permettent à l'acousticien de faire des simulations de niveau sonore du futur parc.

Une fois le parc en exploitation, une campagne de mesure est effectuée afin de s'assurer de la conformité de l'installation.

ETUDE PAYSAGERE

Une étude paysagère a été lancée par la société Laurent COUASNON afin d'étudier l'intégration d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Blanzay.

Des coupes topographiques, des visites de terrains et des photomontages seront réalisés depuis les principaux secteurs fréquentés, patrimoniaux ou touristiques.